

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 196

présenté par  
MM. de Rugy, Yves Cochet et Mamère

-----  
**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« Ces actions concernent prioritairement des projets professionnels relatifs au développement durable, et plus spécifiquement à l'éco-construction, au recyclage des matières premières, à la sobriété énergétique. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi-cadre sur le Grenelle de l'environnement vient tout juste d'être votée, après une course de lenteur de pratiquement deux ans. Les métiers de demain, qui permettront à la France de surmonter la crise écologique et économique que nous subissons, seront sobres en énergie et respectueux de la nature. Le projet de loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie doit anticiper ce bouleversement dans nos modes de vie et de production et inciter les travailleurs ainsi que les demandeurs d'emploi à se former aux nouvelles technologies « vertes ».